

REPUBLIQUE DU CONGO

DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERS
ADMINISTRATIVES

DU 11 JUIN 1996

DECRET N° 96-273 /MFPSS/DGFP/
DGCA-SAV portant promotion au
titre des années 1991 et 1993
de Monsieur KIBANGADI-NKODIA
Jacques, Administrateur des
cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Adminis-
tratifs et Financiers -SAF-
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.G.B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989,
portant Réfonte du statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962,
fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962,
fixant le statut commun des cadres de la catégorie A
des SAF ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965
réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/
196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 94/279 du 28 Décembre 1994, portant sus-
pension des effets financiers, à la suite d'une titularisation, d'un avan-
cement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou de
de toute autre promotion ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/26 du 14 Janvier 1995, portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995, por-
tant nomination des Ministres Délégués Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/2 du 2 Février 1995, portant organi-
sation des interims des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 96-272 /MFPRA/DGFP/DGCA-SAV
du 31 Juin 1996 portant inscription au tableau
d'avancement au titre des années 1991 et 1993 de Monsieur
KIBANGADI-NKODIA Jacques, Administrateur des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Fi-
nanciers - SAF - (Administration Générale) .

(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre
Chef du Gouvernement ;

DECRETE :

...

ARTICLE 1er. - Monsieur KIBANGADI-NKODIA Jacques, Administrateur de 4^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) en service à la Trésorerie Paiement Générale (Brazzaville) est promu respectivement aux échelons ci-après au titre des années ci-dessus comme suit : Acc = Néant.

ANNEE 1991 :

Au 5^e échelon, indice 1190 pour compter du 15 Décembre 1991

ANNEE 1993 :

Au 6^e échelon, indice 1300 pour compter du 15 Décembre 1993

ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du décret n°94/769 du 28 Décembre 1994 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 11 Juin 1996

Par Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

Professeur Anaclét TSOMAMBE.

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget et de la Coordination des Régies,

Luc Daniel Adamo MATETA.

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DGCA 2
- D.G.B. 2
- D.G.C.F. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER ... 3
- SGG/EC 2